



Séance ordinaire du conseil

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30 le 22 novembre 2021, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Yves Lessard;

Mesdames les conseillères Laurie-Line Lallemand-Raymond et Kim Méthot ainsi que messieurs les conseillers Martin Leprohon, Denis Vézina, Guy Lacroix (*quitte son siège à la fin de la résolution n° 2021-11-350 et le reprend au point n° 39*) et Olivier Cameron-Chevrier;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général et madame Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA, greffière et directrice générale adjointe.

2021-11-317

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois
3. Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 octobre 2021
4. Comptes à payer et application des règlements n°s 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois d'octobre 2021
5. Nomination mairesse suppléante
6. Partage des responsabilités des membres du conseil municipal - Nomination des représentants de la Ville sur les comités et organismes
7. Reconnaissance - Journée internationale des droits de l'enfant - 20 novembre 2021 à 2024
8. AVIS DE MOTION - Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Vanier (projet de règlement n° 1179)
9. Adoption du règlement n° 1177 modifiant le règlement n° 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de modifier diverses signalisations sur les rues Roland-Chagnon et Taillon Est et de remplacer l'annexe A du règlement n° 1115
10. Adoption du règlement n° U-220-36 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de modifier des dispositions relatives aux marges latérales pour l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone 401-H et certaines dispositions relatives aux stationnements hors rue
11. Adoption du règlement n° U-245 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments
12. Désignation des représentants - Administration municipale - Caisse populaire Desjardins



13. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut
14. Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut
15. Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut
16. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut
17. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand - Nomination des représentants de la Ville
18. Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2022
19. Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2022
20. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Approbation du règlement décrétant des travaux de construction d'une caserne incendie sur le lot no 4 555 318 au cadastre du Québec, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, acquisition d'ameublement, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense et un emprunt de 10 998 000 \$ nécessaire à cette fin
21. Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux
22. Embauche gestionnaire de projets - Statut cadre - Service du Génie - Autorisation de signature contrat de travail
23. Embauche gestionnaire de projets - Statut cadre contractuel - Service du Génie - Autorisation de signature contrat de travail - 18 mois
24. Embauche surveillants d'activités - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 17 octobre 2021 au 1^{er} septembre 2022
25. Embauche et inscription sur la liste de réserve de commis bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
26. Délégation de pouvoir - Services d'agents de sécurité et de remorquage - Stationnement de nuit en période hivernale - Saison 2021-2022
27. Adjudication de contrat - Acquisition de caméras de surveillance pour la mairie - Affectation de surplus
28. Adjudication de contrat - Gestion des résidus domestiques dangereux - Appel d'offres commun n° TP2100 - Année optionnelle 2022
29. Adjudication - Émission d'obligations pour un montant de 13 015 000 \$
30. Demande de bail - Remplacement du quai au parc Prudent-Robert - Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État
31. Adoption - Calendrier des séances ordinaires du conseil - Année 2022
32. Dépôt - Rapport de la présidente d'élection - Inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite - École Jacques-Rochelleau - Élection municipale du 7 novembre 2021
33. Appui de la démarche de mise à jour du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement
34. Subvention - Comité de parents BÉMOL - Campagne de financement annuelle 2021-2022
35. Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Autorisation sur le lot 3 410 426 - Vente
36. Autorisation traverse de chemin public - Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc. - Saison hivernale 2021-2022
37. Modification résolution 2021-06-207 - Vente des lots 2 773 861 et 2 774 227 et parties du lot 2 773 815 - Rue Marcoux - Habitation Bel-Art inc.
38. Adhésion - Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno - 2021-2022
39. Dépôt de rapports de participation



40. Affaires nouvelles
41. Période de questions et réponses
42. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Parole aux Grandbasilloises et Grandbasillois (19 h 45 – 20 h 09)

Les membres du conseil font un suivi relativement aux questions posées lors de la dernière séance et répondent aux questions des citoyens.

2021-11-318

RÉSOLUTION

Approbation du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, sans être lu publiquement, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-319

RÉSOLUTION

Comptes à payer et application des règlements n^{os} 925 et 926 et de la Politique de gestion contractuelle - Mois d'octobre 2021

Il est proposé par monsieur Guy Lacroix,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 et représentant les déboursés suivants :

➤ Activités de fonctionnement	2 454 889,45 \$
➤ Activités d'investissement	<u>2 492 395,69 \$</u>
	<u>4 947 285,14 \$</u>

De prendre acte du rapport du directeur général daté du 12 octobre 2021, déposé en application de l'article 3 du règlement n^o 926 relatif à l'embauche d'employés temporaires ou d'étudiants;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-320

RÉSOLUTION

Nomination mairesse suppléante

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

Que madame Laurie-Line Lallemand-Raymond soit nommée mairesse suppléante, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 23 novembre 2021 et se terminant le 22 mars 2022 inclusivement, et qu'elle soit autorisée à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

Il est de plus résolu que la mairesse suppléante soit désignée à titre de deuxième substitut pour siéger au conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu et ainsi avoir le droit de vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-321

RÉSOLUTION

Partage des responsabilités des membres du conseil municipal - Nomination des représentants de la Ville sur les comités et organismes

CONSIDÉRANT QUE le maire juge opportun, à la suite de l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, d'attribuer à chacun des conseillers des dossiers spécifiques afin de leur permettre d'acquérir une connaissance plus approfondie dans un domaine précis d'activités municipales et ainsi faire bénéficier l'ensemble du conseil de leurs compétences respectives pour une plus grande efficacité dans la prise de décisions;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de nommer les représentants du conseil sur les divers comités et organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les cités et villes, le maire fait partie d'office de tous les comités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De désigner chacun des membres du conseil pour assurer le suivi auprès du conseil des dossiers relevant des champs spécifiques d'activités municipales suivants :

<i>Champs d'activités</i>	<i>Responsable</i>	<i>Substitut</i>
Sécurité publique : Régie de police (RIPRSL) et Régie incendie (RISIVR)	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond	M. Guy Lacroix
Aménagement, urbanisme, travaux publics, immeubles, génie	M. Martin Leprohon	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond
Loisirs sportifs, culturels et communautaires et ressources humaines	M. Denis Vézina	M. Olivier Cameron-Chevrier (Loisirs) M. Guy Lacroix (R-H)
Famille, aînés, enfants et finances	Mme Kim Méthot	M. Martin Leprohon
Développement durable	M. Olivier Cameron-Chevrier	Monsieur Guy Lacroix

De nommer les membres du conseil afin de représenter la Ville sur les comités et organismes suivants :



COMITÉS MUNICIPAUX	
<i>Comités</i>	<i>Membre(s) du conseil</i>
Comité consultatif d'urbanisme	M. Martin Leprohon M. Olivier Cameron-Chevrier
Comité de démolition	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond M. Martin Leprohon M. Olivier Cameron-Chevrier
Comité de circulation	Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond M. Guy Lacroix
Comité de consultation famille	Mme Kim Méthot Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond
Comité de développement culturel	Mme Kim Méthot M. Denis Vézina
Comité de développement durable	M. Olivier Cameron-Chevrier M. Guy Lacroix
Comité de retraite	M. Yves Lessard
Comité des finances	M. Yves Lessard Mme Kim Méthot
Comité des ressources humaines	M. Denis Vézina Substitut : M. Guy Lacroix
Comité pour le plan d'action à l'égard des personnes handicapées	M. Martin Leprohon M. Guy Lacroix
Comité avisé sur la circulation ferroviaire	M. Yves Lessard Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond M. Martin Leprohon
Table des présidents	M. Denis Vézina

ORGANISMES LOCAUX ET RÉGIONAUX	
<i>Organismes</i>	<i>Membre(s) du conseil</i>
Espace MUNI	Mme Kim Méthot Substitut : M. Guy Lacroix
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie	M. Olivier Cameron-Chevrier Substitut : M. Guy Lacroix
Corporation de développement communautaire de la Vallée-du-Richelieu	M. Denis Vézina
Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu	M. Olivier Cameron-Chevrier Substitut : M. Denis Vézina
Loisirs et Sport Montérégie	M. Denis Vézina Substitut : M. Olivier Cameron-Chevrier
Table de concertation des aînés de la Vallée-des-Patriotes	Mme Kim Méthot
Table d'harmonisation du parc national du Mont-Saint-Bruno	M. Denis Vézina Substitut : M. Olivier Cameron-Chevrier
Table régionale de concertation des aînés de la Montérégie	Mme Kim Méthot
Centre de bénévolat Saint-Basile-le-Grand - conseil d'administration	M. Guy Lacroix M. Olivier Cameron-Chevrier
Maison des jeunes La Butte - conseil d'administration	M. Denis Vézina Mme Kim Méthot

M. Denis Vézina pourra siéger temporairement sur le comité de développement durable afin d'assurer la transition des nouveaux membres élus;

M. Guy Lacroix agira en soutien à Mme Laurie-Line Lallemand-Raymond pour les dossiers de sécurité publique et à M. Olivier Cameron-Chevrier pour les dossiers relatifs au développement durable;

D'abroger la résolution n° 2017-11-299 et ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-11-322

RÉSOLUTION

Reconnaissance - Journée internationale des droits de l'enfant - 20 novembre 2021 à 2024

CONSIDÉRANT QU'Espace MUNI propose aux municipalités accréditées « amies des enfants » de souligner la convention relative aux droits de l'enfant par une activité qui a lieu annuellement le 20 novembre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de reconnaître la Journée internationale des droits de l'enfant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

De reconnaître pour les années de leur mandat 2021 à 2024, la Journée internationale des droits de l'enfant qui a lieu le 20 novembre de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2021-26

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Vanier (projet de règlement n° 1179)

AVIS DE MOTION est donné par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Vanier.

Présentation du projet de règlement n° 1179

Le projet de règlement n° 1179 est présenté et déposé.

2021-11-323

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1177 modifiant le règlement n° 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de modifier diverses signalisations sur les rues Roland-Chagnon et Taillon Est et de remplacer l'annexe A du règlement n° 1115

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° 1177;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1177 modifiant le règlement n° 198 concernant la circulation et la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de modifier diverses signalisations sur les rues Roland-Chagnon et Taillon Est et de remplacer l'annexe A du règlement n° 1115.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-11-324

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-220-36 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de modifier des dispositions relatives aux marges latérales pour l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone 401-H et certaines dispositions relatives aux stationnements hors rue

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-220-36;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le projet de règlement n° U-220-36 à la séance ordinaire tenue le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la tenue de l'assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite, tenue 9 septembre au 4 octobre 2021, le conseil a adopté sans modification, le second projet de règlement n° U-220-36, lors de la séance ordinaire tenue 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-220-36 modifiant le règlement de zonage n° U-220, afin de modifier des dispositions relatives aux marges latérales pour l'usage d'habitation unifamiliale jumelée dans la zone 401-H et certaines dispositions relatives aux stationnements hors rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-325

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° U-245 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement n° U-245;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et que le conseil a adopté le premier projet de règlement n° U-245 à la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la tenue de l'assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite, tenue du 6 octobre au 22 novembre 2021, le conseil désire adopter, sans modification, le règlement n° U-245;

CONSIDÉRANT QUE le règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° U-245 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-326

RÉSOLUTION

Désignation des représentants - Administration municipale - Caisse populaire Desjardins



CONSIDÉRANT, qu'à la suite de l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, il y a lieu de nommer les représentants de la ville à l'égard des comptes détenus auprès de la Caisse populaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

De désigner le maire monsieur Yves Lessard, ou en son absence le maire suppléant, et le trésorier, monsieur Vincent Bélanger-Marceau, ou en son absence le trésorier adjoint de même que le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, à représenter la Ville à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la Caisse Desjardins dans le cadre de la gestion de la Ville et leur accorder notamment les pouvoirs suivants :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Ville;
- Signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

D'autoriser le trésorier ou en son absence, le trésorier adjoint à effectuer seul les dépôts, y compris le dépôt de tout effet négociable et de concilier tout compte relatif aux opérations de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-327

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, il est requis de procéder à la nomination des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur le maire Yves Lessard, à titre de représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et que madame la conseillère Laurie-Line Lallemand-Raymond, soit nommée à titre de substitut;

D'abroger la résolution n° 2018-10-304 et ses modifications

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-328

RÉSOLUTION

Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, il est requis de procéder à la nomination des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu;



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur le maire Yves Lessard, à titre de représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu et que monsieur le conseiller Denis Vézina, soit nommé à titre de substitut;

D'abroger la résolution n° 2017-11-303.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-329

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, il est requis de procéder à la nomination des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur le maire Yves Lessard, à titre de représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent et que madame la conseillère Laurie-Line Lallemant-Raymond, soit nommée à titre de substitut;

D'abroger la résolution n° 2017-11-302 et ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-330

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu - Nomination d'un représentant de la Ville et d'un substitut

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, il est requis de procéder à la nomination des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemant-Raymond,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur le conseiller Martin Leprohon, à titre de représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu et que monsieur le conseiller Olivier Cameron-Chevrier, soit nommé à titre de substitut;

D'abroger la résolution n° 2017-11-301 et ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-11-331

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand - Nomination des représentants de la Ville

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'élection générale tenue le 7 novembre 2021, il est requis de procéder à la nomination des représentants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QU'il est également requis de nommer un substitut;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur le maire Yves Lessard, à titre de représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand et que monsieur le conseiller Martin Leprohon, soit nommé à titre de membre du conseil de la Régie;

De nommer monsieur le conseiller Olivier Cameron-Chevrier, à titre de substitut, pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand;

D'abroger la résolution n° 2017-11-300 et ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-332

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est membre de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand (ci-après : RIAEU);

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 23 septembre 2021, le conseil de la RIAEU a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie des prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Basile-le-Grand, pour l'année financière 2022, prévoyant des dépenses d'exploitation de 1 368 900 \$ et des dépenses d'immobilisations de 118 555,89 \$, soit un budget total de 1 487 455,89 \$;

D'approuver la quote-part imputable à la Ville selon l'entente existante au montant de 354 546,55 \$ réparti ainsi :



Exploitation :	
• Usine :	287 063,50 \$
• Réseau :	31 323,50 \$
• Ajustement :	0,00
Sous-total :	<u>318 387,00 \$</u> (30,60%)
Immobilisation :	
• Remboursement de la dette	36 159,55 \$
Total :	<u>354 546,55 \$</u>

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville pour les dépenses d'exploitation le 15^e jour de chaque mois de l'année 2022, selon le montant suivant :

- 12 paiements de 26 532,25 \$;

D'autoriser le paiement pour le remboursement de la dette au montant de 36 159,55 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-11-333

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu - Approbation prévisions budgétaires et quote-part 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville est membre de la Régie intermunicipale de l'eau de a Vallée-du-Richelieu (ci-après : RIEVR);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la RIEVR a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2022;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Ville a reçu copie des prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires de la RIEVR pour l'année financière 2022, prévoyant des dépenses d'exploitation de 3 909 000 \$ et des dépenses en immobilisations de 2 005 800 \$, pour des dépenses totales de 5 914 800 \$;

D'approuver la participation financière de la Ville, pour l'exercice financier 2022, estimée à 915 826 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-334

RÉSOLUTION

Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Approbation du règlement décrétant des travaux de construction d'une caserne incendie sur le lot n° 4 555 318 au cadastre du Québec, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, acquisition d'ameublement, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense et un emprunt de 10 998 000 \$ nécessaire à cette fin



CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (ci-après RISIVR) veut procéder à la construction d'une caserne incendie et au paiement des honoraires professionnels nécessaires à cette fin sur le lot n° 4 555 318 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a adopté le 21 octobre 2021, le règlement n° 2021-018, soit le règlement décrétant une dépense et un emprunt de 10 998 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égout, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, d'acquisition d'ameublement, des travaux connexes de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la RISIVR doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'approuver le règlement n° 2021-018 adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu le 21 octobre 2021, soit le règlement décrétant des travaux de construction d'une caserne incendie sur le lot n° 4 555 318 au cadastre du Québec, pour des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, acquisition d'ameublement, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense et un emprunt de 10 998 000 \$ nécessaire à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès-verbaux - Organismes supramunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès-verbaux des organismes suivants :

- Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent - Procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 10 août 2021;
- Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent - Procès-verbaux des séances ordinaires des 25 août et 21 septembre 2021;
- Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu - Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2021.

2021-11-335

RÉSOLUTION

Embauche gestionnaire de projets - Statut cadre - Service du Génie - Autorisation de signature contrat de travail

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un gestionnaire de projets, statut cadre au Service du génie, afin de préparer les demandes d'aides financières dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 8 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Sébastien Couture à titre de gestionnaire de projets, statut cadre au Service du génie, à compter du 10 janvier 2022, et ce, au salaire et aux conditions stipulées dans le contrat de travail et au Recueil des conditions de travail du personnel-cadre présentement en vigueur;

De soumettre Monsieur Couture à une période de probation de six (6) mois;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière et directrice générale adjointe ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

Il est de plus résolu de modifier le Recueil des conditions de travail du personnel-cadre en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-336

RÉSOLUTION

Embauche gestionnaire de projets - Statut cadre contractuel - Service du Génie - Autorisation de signature contrat de travail - 18 mois

CONSIDÉRANT le départ de deux (2) gestionnaires de projets en congé de maternité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un gestionnaire de projets, statut cadre contractuel, au Service du génie, pour une durée de dix-huit (18) mois;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 8 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Mégane Grégoire Larouche à titre de gestionnaire de projets, statut cadre contractuel, au Service du génie, pour une période de dix-huit (18) mois à compter du 5 janvier 2022 jusqu'au 5 juillet 2023, et ce, au salaire et aux conditions stipulées dans le contrat de travail et au Recueil des conditions de travail du personnel-cadre présentement en vigueur;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière et directrice générale adjointe ou en son absence la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

Il est de plus résolu de modifier le Recueil des conditions de travail du personnel-cadre en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-337

RÉSOLUTION

Embauche surveillants d'activités - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Période du 17 octobre 2021 au 1^{er} septembre 2022

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux équipements et aux installations, monsieur Donald Zimmer, en date du 5 octobre 2021;



CONSIDÉRANT QUE le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré a utilisé son pouvoir d'embauche conféré par le règlement n° 926 afin que ces employés puissent débiter leur travail à compter du 17 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

Pour la période du 17 octobre 2021 au 1^{er} septembre 2022 :

De confirmer la reconduction d'embauche à titre de surveillant d'activités, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, rétroactivement au 17 octobre 2021 jusqu'au 1^{er} septembre 2022 de messieurs Christian Martin et Simon Provencher;

De confirmer l'embauche de mesdames Molly Laperrière, Laurence Leduc, Alyssa Morissette et Charlie Nantel ainsi que de messieurs Rémy Nantel, Olivier Romano, Julien Savard et Thomas St-Jean à titre de surveillant d'activités, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, rétroactivement au 17 octobre 2021 et jusqu'au 1^{er} septembre 2022;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par le coordonnateur aux équipements et aux installations en fonction des besoins du Service et dans le respect du budget et du nombre d'heures autorisé. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-338

RÉSOLUTION

Embauche et inscription sur la liste de réserve de commis bibliothèque - Statut étudiant - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT le départ de trois (3) commis à la bibliothèque, statut étudiant;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le service;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la bibliothèque, madame France Goyette, bibl. prof., en date du 8 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Denis Vézina,
Appuyé par madame Kim Méthot,

ET RÉSOLU :

D'embaucher à titre de commis à la bibliothèque, statut étudiant, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, mesdames Fanny Houle et Béatrice Poirier-Pouliot, du 23 novembre 2021 au 4 octobre 2022;

D'embaucher et d'inscrire sur la liste de réserve, au même titre, madame Camille Cousineau;

L'horaire et l'assignation de travail seront établis en fonction des besoins du Service et dans le respect du budget et du nombre d'heures autorisé. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2021-11-339

RÉSOLUTION

Délégation de pouvoir - Services d'agents de sécurité et de remorquage -
Stationnement de nuit en période hivernale - Saison 2021-2022

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Groupe Sûreté inc. pour les services d'agent de sécurité dans le cadre du stationnement de nuit en période hivernale;

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à Remorquage Groupe Laberge inc. pour le remorquage des véhicules dans le cadre du stationnement de nuit en période hivernale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon ing., en date du 4 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser Groupe Sûreté inc. à émettre des constats d'infractions en vertu du règlement n° 1155 relatif au stationnement de nuit en période hivernale pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023;

D'autoriser Remorquage Groupe Laberge inc. à procéder au remorquage des véhicules en infraction pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-340

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Acquisition de caméras de surveillance pour la mairie -
Affectation de surplus

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir des caméras de surveillance pour l'édifice de la mairie;

CONSIDÉRANT QUE le Service des technologies de l'information utilise déjà des produits Unifi de Ubiquiti;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur aux technologies de l'information, monsieur Martin Beaulieu, en date du 15 octobre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'acquisition de caméras de surveillance pour un montant de 8 317 \$ plus les taxes applicables.

D'acquitter la présente dépense à même les surplus non affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-341

RÉSOLUTION

Adjudication de contrat - Gestion des résidus domestiques dangereux - Appel
d'offres commun n° TP2100 - Année optionnelle 2022

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la gestion des résidus domestiques dangereux a été adjugé à Revolution Environmental Solutions LP pour l'année 2021, lors de la séance tenue le 1^{er} mars 2021, résolution n° 2021-03-063;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoit une année optionnelle pour 2022;



CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se prévaloir de l'année optionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 9 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

De se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat pour la gestion des résidus domestiques dangereux, pour l'année 2022, pour un montant estimé de 25 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents déposés le 8 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-342

RÉSOLUTION

Adjudication - Émission d'obligations pour un montant de 13 015 000 \$

Date d'ouverture :	27 octobre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	13 015 000 \$	Date d'émission :	8 novembre 2021

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances du Québec a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

675 000 \$	0,75000 %	2022
687 000 \$	1,20000 %	2023
699 000 \$	1,50000 %	2024
711 000 \$	1,65000 %	2025
10 243 000 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,61900

Coût réel : 2,03609 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

675 000 \$	1,00000 %	2022
687 000 \$	1,30000 %	2023
699 000 \$	1,50000 %	2024
711 000 \$	1,65000 %	2025
10 243 000 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,61900

Coût réel : 2,04157 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

675 000 \$	0,90000 %	2022
687 000 \$	1,25000 %	2023
699 000 \$	1,55000 %	2024
711 000 \$	1,70000 %	2025
10 243 000 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,17067

Coût réel : 2,19467 %



CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU

D'entériner l'adjudication faite par le trésorier conformément au pouvoir qui lui a été délégué en vertu du règlement n° 658 adopté le 5 février 1998, pour l'émission d'obligations au montant de 13 015 000 \$ à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC., et ce, en accord avec l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes;

Que demande soit faite à cette dernière de mandater les Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-343

RÉSOLUTION

Demande de bail - Remplacement du quai au parc Prudent-Robert - Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite remplacer le quai au parc Prudent-Robert;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de présenter une demande de bail auprès de la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État (CEHQ);

CONSIDÉRANT QUE la demande doit être accompagnée d'une résolution confirmant l'utilité des ouvrages;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie, monsieur Guillaume Grégoire, ing., en date du 9 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De confirmer à la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État que les ouvrages au parc Prudent-Robert seront utilisés à des fins publiques non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière et directrice générale adjointe ou en son absence la greffière adjointe à signer le bail à intervenir avec la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-344

RÉSOLUTION

Adoption - Calendrier des séances ordinaires du conseil - Année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit adopter, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,



ET RÉSOLU :

De tenir les séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil du Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista, Saint-Basile-le-Grand, aux dates suivantes :

- Lundi 17 janvier
- Lundi 7 février
- Lundi 7 mars
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Lundi 6 juin
- Lundi 4 juillet
- Lundi 22 août
- Mardi 6 septembre
- Lundi 3 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre

Il est de plus résolu qu'un avis public à cet effet soit publié conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt - Rapport de la présidente d'élection - Inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite - École Jacques-Rochelleau - Élection municipale du 7 novembre 2021

Le conseil prend acte du dépôt du rapport suivant :

- De la présidente d'élection pour l'inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite à l'école Jacques-Rochelleau lors de l'élection municipale, tenue le 7 novembre 2021.

2021-11-345

RÉSOLUTION

Appui de la démarche de mise à jour du Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement

CONSIDÉRANT la transmission à la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes, par la Couronne-Sud, au printemps 2021, d'un document énonçant 41 recommandations à l'approche des prochains travaux de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la Couronne-Sud repose sur un ensemble d'éléments fondamentaux, notamment la détermination d'objectifs ayant une incidence métropolitaine et le respect des différentes échelles de planification quant aux moyens à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs;

CONSIDÉRANT le dépôt, lors de la séance du 9 septembre 2021 du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, d'une démarche de mise à jour du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD);

CONSIDÉRANT QUE le cadre de référence proposé pour la mise à jour du PMAD selon un horizon 2042, ainsi que le processus de collaboration entre les différentes composantes et partenaires afin de réaliser les travaux, tel que proposés dans la démarche, ne répondent pas aux recommandations formulées par la Couronne-Sud, en plus de laisser des questions sans réponse;

CONSIDÉRANT QUE la notion de « mise à jour » n'existe pas au sens de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la CMM était dans l'obligation d'entamer la révision du PMAD depuis le 12 mars 2017, en suivant le processus qui y est prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'après avoir observé et composé avec les effets concrets du PMAD sur le terrain depuis 2010, l'ensemble de la région métropolitaine est en droit de s'attendre à un exercice de révision complète;



CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Olivier Cameron-Chevrier,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la résolution numéro 2021-09-22-634 adoptée par le Conseil de la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud;

De réclamer que la Communauté métropolitaine de Montréal modifie, avec le concours des cinq (5) secteurs qui la composent, la démarche de travail proposée en vue de réviser le Plan métropolitain d'aménagement et de développement, pour la rendre plus inclusive et respectueuse de ses composantes, et la dépose de nouveau, avant la détermination d'un échéancier de travail détaillé;

De transmettre une copie de la présente résolution au secrétariat de la Communauté métropolitaine de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-346

RÉSOLUTION

Subvention - Comité de parents BÉMOL - Campagne de financement annuel 2021-2022

CONSIDÉRANT la demande de subvention présentée par l'organisme Comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement annuelle;

CONSIDÉRANT QUE 29 étudiants de la Ville participent au programme art-études (musique) de l'école Ozias-Leduc offert par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis de verser une subvention à l'organisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

De verser un montant de 200 \$ à l'organisme Comité de parents BÉMOL dans le cadre de leur campagne de financement annuel 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-347

RÉSOLUTION

Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Autorisation sur le lot 3 410 426 - Vente

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite vendre une terre;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de ce lot nécessite une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE le sol faisant l'objet de la demande d'autorisation possède un bon potentiel agricole et qu'il est de classe 2W;

CONSIDÉRANT QUE le lot faisant l'objet de la demande conservera son potentiel et ses possibilités d'utilisation à des fins agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas d'impact réel et significatif sur :

- Le potentiel et les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des terrains avoisinants;



- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- L'application des lois et règlements relatifs aux distances séparatrices;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- La préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol.

CONSIDÉRANT QUE la constitution de cette nouvelle propriété foncière sera suffisamment grande pour y pratiquer certains usages agricoles, dont la culture maraichère;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 3 410 426 au cadastre du Québec;

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-348

RÉSOLUTION

Autorisation traverse de chemin public - Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc. - Saison hivernale 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec exige des organismes de véhicules tout-terrain et de motoneiges qu'ils obtiennent une autorisation des autorités concernées pour la traverse de chemins publics;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc. (ci-après nommé : le Club) en août dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics, monsieur Mathieu Gagnon, ing., en date du 1^{er} novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le Club VTT Coureurs des Bois Rive-Sud inc., pour la saison hivernale 2021-2022, à emprunter les traverses de la montée Robert à la hauteur du chemin des Trente, du chemin du Richelieu vers la descente de la rivière Richelieu et de circuler sur le rang des Trente depuis la montée Robert jusqu'au chemin allant vers le poste d'Hydro-Québec;

D'autoriser le Club à utiliser le stationnement du Parc Prudent-Robert pour les cases non utilisées par Autobus Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-349

RÉSOLUTION

Modification résolution 2021-06-207 - Vente des lots 2 773 861 et 2 774 227 et parties du lot 2 773 815 - Rue Marcoux - Habitation Bel-Art inc.

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n° 2016-07-218, la Ville s'était engagée à céder les lots 2 773 861 et 2 774 227 et parties du lot 2 773 815 à Construction Bel-Art inc.;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 2021-06-207 modifiait la résolution n° 2016-07-218 afin de prévoir que l'acte de vente devait être signé avant le 7 septembre 2021;



CONSIDÉRANT QU'un délai supplémentaire est nécessaire en raison de la finalisation des plans d'infrastructures de la nouvelle rue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution n° 2021-06-207 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé monsieur Martin Leprohon,
Appuyé par monsieur Denis Vézina,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2021-06-207 afin de prévoir que l'acte de vente devra être signé devant notaire avant le 31 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-11-350

RÉSOLUTION

Adhésion – Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno - 2021-2022

Monsieur le conseiller Guy Lacroix, quitte son siège à la fin de la résolution.

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de la COVID-19 a entraîné plusieurs difficultés pour les commerçants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite adhérer à la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno, afin d'appuyer les commerces locaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Méthot,
Appuyé par monsieur Guy Lacroix,

ET RÉSOLU :

D'adhérer à la Chambre de commerce Mont-Saint-Bruno au coût de 185 \$ pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le conseiller Guy Lacroix, reprend son siège.

Dépôt de rapports de participation

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- De M. Robert Pelletier - Journée technique de l'Association des professionnels à l'outillage municipal (APOM) - Tenue le 29 septembre 2021;
- De Mme Sheina Fortin-Larouche - La maîtrise du processus budgétaire et le PTI - Tenue les 2 et 3 juin 2021;
- De Mme Sheina Fortin-Larouche et MM. Martin Beaulieu et Donald Zimmer - Les cyberattaques, un risque municipal bien réel - Tenue le 23 mars 2021;
- De Mme Annie Savaria - Formation vaccination et santé psychologique : Tout savoir pour relever les défis RH de la rentrée - Tenue le 1^{er} septembre 2021;
- De M. Jean-Marie Beaupré - Le coaching pour la formation et pour la relève - COMAQ - Tenue le 13 octobre 2021;
- De Mmes Annie Savaria, Marie-Christine Sigouin, Marie-Christine Lefebvre, Ève Drouin, Caroline Paré, Francine Asselin et M. Jean-Marie Beaupré - Les clés du télétravail - Tenue les 14 janvier, 2 et 25 février 2021;



- De Mmes Annie Savaria et Marie-Christine Sigouin - Congrès virtuel GRHMQ 2021 - Tenu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2021;
- De Mme Stéphanie Plamondon et M. Martin Beaulieu - Formation COMAQ : Courage managérial - Tenue les 31 mai et 1^{er} juin 2021;
- De Mme Stéphanie Plamondon - Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec - Tenu les 25 mars, 29 avril et 27 mai 2021;
- De Mmes Martine Lapointe et Marie-Josée Marchand - Congrès du CALM - Tenu les 6 et 7 octobre 2021.

Période de questions et réponses (21 h 22 – 21 h 50)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2021-11-351

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par madame Laurie-Line Lallemand-Raymond,
Appuyé par monsieur Martin Leprohon,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Yves Lessard
Maire

Marie-Christine Lefebvre, avocate, OMA
Greffière et directrice générale adjointe